



12 mai 2020

Le SIAMS de novembre c'est pour bientôt !

Chères exposantes, chers exposants,

Nous ne savons évidemment pas comment la situation sanitaire va évoluer, mais nous sommes confiants pour l'édition automnale de SIAMS et nous allons tout mettre en œuvre pour faire de votre participation un succès ! Et si de nouvelles règles de « vie en société » s'appliquent avec le respect des gestes barrières, nous mettrons notamment en place des postes de distributeurs de gel hydroalcoolique et nous assurerons un nettoyage permanent des toilettes et lieux communs.

Nouveau calendrier de suivi

Comme pour le « SIAMS printanier », vous avez la possibilité d'en « faire plus » avec SIAMS, notamment en termes de communication. Nous avons actualisé le calendrier de suivi qui vous permet de découvrir ces possibilités, mais également de ne rien manquer sur le suivi des activités visant à vous assurer le meilleur SIAMS possible. Le calendrier est téléchargeable ici :

<https://www.siams.ch/documents/showFile.asp?ID=5023>.

Remaniement parcellaire ;o)

A la suite de notre courrier de mi-mars, nous avons reçu beaucoup de support de votre part et nous vous en remercions. Comme nous privilégions nos exposants fidèles et que l'édition automnale est un peu spéciale, nous avons reçu environ 13% d'annulations et nous sommes en mesure de réattribuer les stands en fonction de nouvelles demandes et de souhaits d'augmentation de surfaces. Ces changements ne devraient toutefois être effectifs que pour cette édition de novembre... mais nous souhaitons également remercier ces exposants (habituels ou nouveaux) qui nous supportent en novembre ... c'est un vrai casse-tête ;o). Comme d'habitude, nous communiquerons en toute transparence avec vous.

Et si exceptionnellement le SIAMS 2020 accueillera environ 400 exposants au lieu des 450, nous sommes convaincus que cette édition sera belle et qualitative !

Inscription, annulation et règlement

Selon le règlement de l'exposition, l'inscription est acceptée une fois l'acompte de 35% payé. En cas d'annulation à plus de trois mois de la manifestation, la moitié de l'acompte est facturé. Le règlement est disponible ici : <https://www.siams.ch/documents/showFile.asp?ID=5104>.

Comme vous l'avez vu, nous n'avons pas appliqué ce règlement pour les annulations de mars et avril (c'était logique vu le fait que le SIAMS a changé de dates). Cette exception prend maintenant fin et nous vous remercions de votre confiance. Nous souhaitons aller de l'avant dans la réattribution des stands pour novembre et nous partons du principe que vous êtes à bord de cette nouvelle aventure avec nous ;o). Si ce n'est pas le cas, merci de nous contacter rapidement (**jusqu'au 20 mai au plus tard**).

MOUTIER, FORUM DE L'ARC

SIAMS

10-13 | 11 | 2020



LE SALON DES MOYENS DE PRODUCTION MICROTECHNIQUES | DIE MESSE DER PRODUKTIONSMITTEL DER MIKROTECHNIK

Il est bien entendu que si la situation sanitaire devait à nouveau se détériorer et que le SIAMS devait être finalement annulé en 2020, nous n'appliquerions pas le règlement et vous ne perdriez pas vos acomptes. Nous vous rembourserions l'intégralité moins quelques frais et notre prochaine édition aurait lieu en 2022. Mais nous voulons croire à un super SIAMS en novembre.

Et toujours la possibilité de communiquer en ligne

Vous l'avez peut-être vu, le portail d'infos de SIAMS a hébergé le SIAMS virtuel à fin avril. Cette opération a été majoritairement positive pour les participants, merci à tous ;o). Cette opération a mis en lumière le portail d'infos de SIAMS dont la fréquentation est en augmentation. Vous avez la possibilité d'y être présent simplement (copié-collé) tout au long de l'année. Pour rappel, le mode d'emploi est disponible ici :

<https://www.siams.ch/documents/showFile.asp?ID=4585>.

A bientôt pour la suite

Laurence Roy et Pierre-Yves Kohler